



## Commune de Massongex

### Budget 2023 – Message introductif

Pour rappel et suite à l'introduction pour le budget 2022 déjà du MCH2 (modèle comptable harmonisé), plusieurs remarques sont à prendre en compte avant la lecture de ces budgets, tant communal que bourgeoisial :

- Une nouvelle numérotation a été mise en place, impliquant le regroupement de certains comptes ou au contraire le dédoublement d'autres postes par rapport aux comptes 2021 ;
- Une limite d'activation des investissements a été définie et s'élève à CHF 25'000.--, tout montant en dessous de ce seuil doit être comptabilisé dans le fonctionnement ;
- Des taux d'amortissement sont définis selon les catégories d'actifs, il ne s'agit plus d'appliquer un taux global de 10% des investissements et il n'est plus autorisé d'amortissements extraordinaires ;
- Les fonds de rénovation ne sont plus acceptés et devront être dissouts ou reversés sur un compte de réserve de politique budgétaire.

#### **Municipalité - Compte de résultat**

Le compte de résultat de la Municipalité présente une marge d'autofinancement en adéquation avec le budget 2022 mais en grosse diminution par rapport aux comptes 2021, expliquée par une augmentation durable des charges avoisinant les CHF 600'000.-- sur les prochaines années ainsi qu'une année particulière au niveau des revenus fiscaux en 2021 enregistrant un solde de revenus des années 2019 et 2020 de plus de CHF 500'000.— que les provisions faites sur 2021. Pour 2023, cette marge avant amortissements comptables est estimée à **CHF 502'395.—**.

Les principaux éléments significatifs influençant ce budget sont les suivants :

#### **Administration générale - 0**

Au niveau des frais d'alimentation en énergie des différents bâtiments (029.312) et ceci au sein de chaque dicastère, il a été budgété une hausse du coût du chauffage de plus de 20% et des frais d'électricité de plus de 30%.

#### **Ordre et Sécurité publique - 1**

Comme déjà mentionné depuis 2020, la Commune de Monthey a établi une nouvelle convention concernant la police intercommunale (111.3612.00) majorant le coût par habitant à CHF 75.— dès 2024. La participation de Massongex a augmenté donc progressivement de CHF 20'000.— par an pour atteindre CHF 120'000.— en 2023.

Dans le courant 2023, des horodateurs seront installés sur le territoire communal et des vignettes de stationnement seront vendues à un prix modéré aux employés communaux, aux enseignants et au personnel de la garderie (111.4240.00).

Le Grand Conseil a adopté en session de décembre 2020 la modification de la loi d'application du code civil portant sur la professionnalisation et la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les APEA cantonales entreront en fonction et les charges financières seront réparties entre le canton (70%) et les communes (30%) (122.3632.00).

Les coûts de l'ensemble du service du feu de Massongex sont englobés dès 2023 dans le compte 150.3101.03 qui correspond à notre participation aux coûts du Centre de Secours Incendie Chablais (CSI-Chablais).

## Formation - 2

Le traitement du personnel enseignant (212.3631.05) subit une hausse par rapport au budget 2022 et comptes 2021, le nombre d'élèves ainsi que la taxe d'écolage ayant augmentés.

L'augmentation du nombre d'élèves estimé au Cycle d'orientation par rapport au budget 2022 impacte également les comptes 213.3612.01 et 213.3631.05.

## Culture, sport et loisirs, Eglise - 3

Les travaux d'élagage du parcours santé (341.3140.02) n'ayant pas été réalisés en 2022 sont reportés en 2023 ainsi que le projet d'aménagement d'un site d'escalade (341.3140.03).

## Prévoyance sociale - 5

Un montant plus important est budgété pour la garderie (545.3636.06) étant donné l'engagement de personnels supplémentaires, l'augmentation salariale dû au coût de la vie ainsi que la nouvelle grille tarifaire appliquée dans le courant 2022 subventionnant de manière plus importante les faibles et moyens revenus. Après déduction de la participation cantonale (545.4631.02), la garderie laisse apparaître des coûts annuels de l'ordre de CHF 460'000.--.

L'aide sociale (572.3637.00) est en hausse comme l'indiquent les comptes 2021 et ponctionne le budget 2023 d'un montant de CHF 150'000.— après déduction de la participation cantonale (572.4631.02).

## Trafic et télécommunications - 6

L'augmentation des salaires du personnel d'exploitation (615.3010.01) s'explique par une réorganisation du service des travaux publics.

Les coûts du réseau urbain « MobiChablais » (622.3634.03) augmentent de CHF 50'000.— pour 2023. Des frais sont prévus en 2023 pour la continuation de l'étude concernant le projet de 2<sup>ème</sup> quai CFF.

## Protection de l'environnement et aménagement du territoire - 7

### Approvisionnement en eau – 71

L'exploitation du réseau d'eau potable (entretien, surveillance, relevé compteurs, facturation) sera reprise en 2023 par Génédis (710.3143.01).

### Traitement des eaux usées - 72

Afin de palier au gros déficit de ce service (72), les nouveaux règlements communaux seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine assemblée primaire.

### Gestion des déchets - 73

On peut constater avec satisfaction que la Commune répond toujours aux exigences de l'autofinancement avec une recette excédentaire de CHF 6'340.— (730.3510.00).

## Economie publique - 8

Les comptes préalablement établis sous 871 (électricité) sont passés sous 879 (autres sources d'énergie) dès 2023.

Un effort important est déployé pour l'énergie en 2023. La Commune s'engage à soutenir l'utilisation efficace de l'énergie au sein de la population et débloque un montant de CHF 60'000.— sous forme de subventions énergétiques (879.3130.31). Une déléguée à l'énergie sera engagée (879.3132.10), en partenariat avec Monthey et Collombey-Muraz, afin de soutenir la commune dans l'élaboration de nouveaux projets comme le photovoltaïque (879.3151.03) et la détection d'îlots de chaleur (879.3151.04).

## Finances et Impôts - 9

Au vu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (base décembre 1982) de plus de 3% depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid (2008), les taux d'impôts communaux seront corrigés de 3% et se monteront ainsi à **153% pour la période fiscale 2023** en application de l'art. 32 al. 4 LF. Cette correction entrainera une baisse des recettes fiscales de l'ordre de CHF 50'000.—. La différence d'impôts sur le revenu (910.4000.01) par rapport aux comptes 2021 s'explique par des soldes d'impôts 2019 et 2020 (estimation prudente en période de COVID) plus hauts que les provisions estimées sur 2021. Il en est de même pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales (911.4010.00).

Les redevances perçues pour l'utilisation du sol (PCP) ne seront plus reversées aux ménages dès 2023 (950.4120.00) mais utilisées à bon escient dans la nouvelle politique communale de soutien aux énergies renouvelables.

Avec des charges d'un montant de CHF 8'103'730.— et des revenus de CHF 7'692'235.--, le compte de résultat pour ce budget laisse apparaître un excédent de charges de CHF 411'495.--.

## **Municipalité - Compte des investissements**

---

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 1'744'405.—**. Ci-après, nous vous relatons les principaux et nouveaux éléments amenant à ce montant.

### **Mise en valeur patrimoine archéologique – 329.5290.05**

Le Conseil communal a décidé de travailler avec la société ArchaeoConcept dans le but de contribuer au développement de la gestion du patrimoine culturel. La première phase est prévue en 2023 par la mise en place du projet et du dossier de financement. La deuxième phase, à savoir la production du matériel et des supports, est prévue en 2024.

### **Eclairage public – 615.5010.05**

Des nouveaux luminaires LED seront installés sur la route du Simplon.

### **Chemins de campagne – 615.5010.06**

Il sera procédé à l'assainissement du chemin de la Vorpillière, chemin subventionné à hauteur de 33% par la Confédération (615.6300.00) et 37.6% par le Canton (615.6310.00).

### **Chemin des Eudrants – 615.5010.07**

La réfection du chemin des Eudrants, non réalisé en 2022, est prévue pour 2023.

### **Chemin du Grand Clos – 615.5010.08**

Un projet de rénovation du chemin du Grand-Clos sera étudié.

### **Passage inférieur – 615.5010.14**

Une étude sera réalisée pour la création d'un passage inférieur vers les llettes, mesure prioritaire du projet d'agglo.

### **Signalisation routière – 615.5060.04**

Il s'agit de la signalisation des arrêts de bus sur la route cantonale ainsi que la réfection de l'arrêt de bus à Daviaz.

### **Place Tarnaiaie – 615.5060.05**

Un solde de travaux sera effectué sur 2023 pour la pose du revêtement.

### **Le Bras – 710.5030.07 / 720.5030.01**

La réfection des conduites sur le chemin du Bras, 2ème étape, sera réalisée.

### **Compteurs d'eau – 710.5060.07**

L'entreprise Génédis va changer les compteurs d'eau du territoire communal.

### **Daviaz – 720.5030.06**

Il est prévu l'étude en 2023 de la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention provisoire à Daviaz.

### **PAZ – 790.5290.02**

Un montant est encore prévu en 2023 afin de boucler l'élaboration du dossier PAZ (plan d'aménagement des zones) et d'organiser une séance d'information à la population.

## **Evolution des engagements et de la fortune**

---

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 411'495.— et une fortune nette de CHF 9'197'913.--, fortune qui va passablement diminuer ces prochaines années avec les excédents de charges budgétés et le financement des investissements réalisés et futurs.

Les dettes à moyen et long terme s'élèvent à CHF 5'450'000.— au 31 décembre 2021. L'insuffisance de financement au budget 2022 de plus de CHF 2'000'000.— a été absorbée en partie par un emprunt de CHF 1'200'000.— pour la réalisation des travaux au niveau des conduites d'eaux usées. En 2023, un nouvel emprunt sera demandé pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> partie du chemin du Bras, ceci afin de ne pas péjorer de manière trop conséquente nos actifs financiers.

Les comptes indicateurs démontrent que le taux d'endettement net de la commune en 2023 est bon et ceci jusqu'en 2026 malgré des efforts d'investissements élevés. Le taux d'autofinancement pour 2023 est jugé mauvais. Ceci est expliqué par la marge d'autofinancement avoisinant les CHF 500'000.— en comparaison aux CHF 1'850'000.— en 2021. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

La dette nette par habitant se situe à CH 1'514.— en 2023 et est considérée comme une dette moyenne. La dette va augmenter de manière croissante pour se rapprocher des CHF 2'500.— en 2026, endettement moyen sous MCH2.

## **Bourgeoisie**

---

Le budget 2023 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de recettes de **CHF 7'220.—**, contre CHF 12'220.— au budget 2022 et CHF 580.10 aux comptes 2021.

Le plan quadriennal 2023-2026 prévoit un excédent de revenus de CHF 3'800.— pour les 3 prochaines années.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Municipalité ont été acceptés par la commission des finances le 10 novembre 2022 puis par le Conseil municipal le 21 novembre 2022.

Nous vous invitons à participer nombreux à l'assemblée primaire et à l'assemblée bourgeoisiale où vous serez informés plus en détails sur le budget 2023 qui, on vous le rappelle, est soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 24.11.2022

Sylviane Coquoz  
Présidente

Céline Morisod  
Caissière